

MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN 1ERE ANNEE DE DUT

Vous êtes admis dans l'une des formations de l'IUT de THIONVILLE-YUTZ. Afin de finaliser votre admission définitive, et dès que vous avez connaissance de **vos succès au baccalauréat**, prenez **rendez-vous** pour votre inscription sur le portail **Admission Postbac**.
La prise de rendez-vous sur Admission Postbac sera disponible début juillet.

**DATES D'INSCRIPTION : à partir du 08 JUILLET à 8h30 au 19 JUILLET 2016 à 12h
ET A PARTIR DU 29 AOUT 2016 à 8h30**

LIEU D'INSCRIPTION :
IUT THIONVILLE-YUTZ
Espace Cormontaigne
57970 YUTZ

Vous devez obligatoirement être présent lors de votre inscription et vous munir des pièces suivantes

- **L'original** du relevé de notes obtenues au baccalauréat. + **une copie**.
Aucune inscription ne sera prise sans la présentation de l'original.
- Une pièce d'identité.
- L'attestation de sécurité sociale sur laquelle figure votre N° INSEE ou carte vitale.
- **L'attestation de sécurité sociale des parents si régime particulier + une copie.**
- Certificat de participation à **la Journée Défense et Citoyenneté** ou **l'Attestation de Recensement** délivrée par la mairie de votre domicile ainsi qu'une copie uniquement si la journée d'appel n'a pas été faite.
- **Un moyen de paiement**
 - chèque : paiement en 1 fois
 - carte bancaire
 - agence comptable à Metz pour autres montants en numéraires.....

**Aucun paiement en espèce ne sera accepté à l'IUT même pour des faibles montants,
Merci de vous munir d'un chèque ou d'une carte bancaire.**

- **Pour les boursiers** : la notification universelle de bourse que vous pourrez au préalable télécharger sur le site Internet du CROUS : www.crous-nancy-metz.fr

Attention : si vous ne présentez pas la notification, **vous devrez payer la totalité des droits d'inscription**, puis en demander le remboursement en vous présentant le plus rapidement à la scolarité afin de régulariser vos droits.

- **Pour les salariés**, le Contrat de travail (original + copie) Contrat du 01/09/2016 au 30/08/2017 à raison de 150h par trimestre ou 600h par an

NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, ce montant est fixé annuellement par arrêté ministériel (les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de ces droits à l'exception de la médecine préventive (montant fixé annuellement)).

Pour tout renseignement contactez le Service Scolarité au 03 82 82 06 21 ou 03 82 82 06 49

ATTENTION

En vous inscrivant à l'IUT, vous allez acquérir le statut d'étudiant. Lors de votre inscription administrative, vous devrez donc obligatoirement, et sauf cas particuliers(*), vous affilier à la Sécurité Sociale Etudiante auprès d'une mutuelle étudiante (LMDE ou MGEL), seul organisme habilité à gérer le Régime de Sécurité Sociale des étudiants. Sans affiliation, votre inscription ne pourra pas se faire.

() Pour tous les cas particuliers vous devrez présenter un justificatif de votre situation : attestation de la caisse de Sécurité sociale qui vous couvre actuellement, contrat de travail, Carte Européenne d'Assurance maladie...*

Les représentants des deux mutuelles étudiantes, MGEL et LMDE, présentes dans les locaux de l'IUT, lors des inscriptions, seront à votre disposition pour vous fournir toutes les informations indispensables sur le système de Sécurité Sociale des étudiants.

Vous devrez faire un choix entre l'une ou l'autre de ces mutuelles. C'est pourquoi il est fortement conseillé de prendre contact dès maintenant avec ces organismes afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à votre choix.

A l'issue de votre inscription administrative, n'oubliez pas de vous rendre auprès de la mutuelle étudiante que vous aurez choisie pour activer vos droits de Sécurité Sociale.

LMDE : 08 25 00 06 01
<http://www.lmde.com>
8 boulevard Sérot - 57000 METZ

MGEL : 03 87 30 34 14
<http://www.mgel.fr>
11 boulevard Sérot - 57000 METZ